



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 29 avril 2024

Objet : nouveaux horaires État civil

Nouveaux horaires pour l'État civil de la Ville de Cahors

Le service Vie Civile et Citoyenne de la mairie de Cahors est un rouage essentiel du fonctionnement de la commune. Il est chargé de recenser les événements marquants de la vie des citoyens et d'établir les actes officiels qui en attestent. Ces actes, tels que les déclarations de naissance, de mariage, de décès, publication des bans de mariage, l'enregistrement et la délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports, sont des documents essentiels pour de nombreuses démarches administratives et juridiques.

À compter du jeudi 2 mai, le service Vie Civile et Citoyenne – 73, boulevard Gambetta, adopte de nouveaux horaires d'ouverture au public :

Lundi au vendredi : 9 h – 12 h 30 et 13 h 30 – 17 h 30.

Contact presse : Direction de la communication Ville de Cahors / Grand Cahors – 05 65 20 87 91